

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 30

Représentés : 5

Prend acte

**OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune au cours de l'année 2022**

L'An deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le sept avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

Mme BEKIARI	pouvoir à	M. DELERIN
M. CONSTANT	pouvoir à	Mme LECUYER
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme REIGADA
Mme GOUJAT	pouvoir à	Mme BROBECKER
Mme LE FUR	pouvoir à	M. KATHOLA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme PORTALIER-JEUSSE est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 2241-1,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 actuellement applicable à la commune,

Vu le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions,

Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la Ville,

DEL230413\_3

Envoyé en préfecture le 24/04/2023  
Reçu en préfecture le 24/04/2023  
Publié le **S<sup>2</sup>LOW**  
ID : 092-219200326-20230413-DEL230413\_3-DE

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1** : de prendre acte du bilan des cessions et acquisitions foncières et immobilières pour l'exercice 2022, bilan matérialisé par le tableau récapitulatif joint en annexe de la présente délibération.

**Article 2** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le : **24 AVR. 2023**  
Publication/Affichage le : **25 AVR. 2023**

Pour le Maire par délégation  
Le Directrice Générale Adjointe des Services  
Mme Karine Fabre



### ACQUISITIONS 2022

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant (en euros)
Terrain à bâtir en vue de la construction de la future cuisine centrale mutualisée	76 rue Jean Longuet 92 260 Fontenay-aux-Roses	A76	Département des Hauts de Seine	Ville de Fontenay-aux-Roses	ACQUISITION A TITRE ONEREUX	400 000,00
	27 avenue du Général Leclerc 92 260 Fontenay-aux-Roses	A78				

### CESSIONS 2022

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant (en euros)
Immeuble communal	2 place de Gaulle 92 260 Fontenay-aux-Roses Volume numéro quatre (4)	M42	Ville de Fontenay-aux-Roses	Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert	VENTE	3 024 000,00